



Procurer des avantages aux familles

Une famille installée dans notre Canton assure une croissance démographique, contribue à un dynamisme régional et renforce le domaine socio-économique. Offrir des avantages aux familles qui désirent venir s'installer dans notre canton ou à celles qui y sont déjà domiciliées est un des objectifs du programme de législature 2007-2010.

La France connaît depuis 1921 la carte « famille nombreuse » qui réunit divers avantages pour les familles composées de un ou de plusieurs enfants. Chacune d'elle peut se la procurer en l'achetant à l'Etat afin de bénéficier d'un pourcentage accordé sur diverses prestations. Pour exemple, elle donne droit à une réduction sur les transports publics, sur les manifestations organisées en collaboration avec l'Etat seul ou en partenariat avec des prestataires privés engagés à offrir un geste pour les familles.

Avec un financement autonome et une collaboration entre les prestataires, la « carte famille » présente d'une part, l'avantage de diminuer les dépenses pour ceux qui la détiennent et d'autre part, d'en faire bénéficier les différents partenaires qui vont contribuer ainsi au développement de leurs propres prestations en intéressant les familles.

Par conséquent, nous demandons au Gouvernement de mettre en place un système de « carte famille » afin de faire bénéficier les familles installées dans le Canton des avantages sur des prestations de l'Etat et de ses partenaires particuliers

Delémont, le 18 février 2009

Au nom du groupe PCSI

Frédéric Lovis